

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : M. BAUDE Vital, M. LAGRAVE Renaud, Mme BREQUE Claudie, M. TULARS Bernard, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, Mme MARIE Lucie, M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Amand (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon

Renouvellement de la Convention entre le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Mairie de LE TEICH

Les relations entre la Commune de Le Teich et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) ont fait l'objet de plusieurs conventions pour la gestion commune de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA) et de la Réserve Ornithologique du Teich .

La dernière Convention arrive à expiration. Cette convention unique qui témoigne d'un partenariat ancien et étroit entre le PNRLG et la Commune du Teich précise les relations qui porte principalement sur :

- la mise à disposition par le PNRLG des locaux à la commune du Teich pour permettre d'assurer la gestion et la promotion de la Réserve Ornithologique du TEICH.
- les conditions de prestations croisées en matière de :
 - o personnel d'entretien ménager et technique mis à disposition par la commune au PNRLG .
 - o Personnel d'animation et de direction qui ,à l'inverse, sont mis à disposition de la commune par le PNRLG.
 - o Conditions d'animation et de promotion des deux sites qui sont liés dans un développement commun.

La durée de la convention est fixée à 3 ans

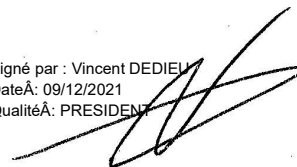
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER le Président** à signer la nouvelle convention jointe en annexe.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 09/12/2021
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte